

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

# CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°53 - JUIN 2019



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**LE RHONE DU XXIème SIECLE**  
Le Rhône, fleuve sauvage, a été dompté par l'homme tout au long du XXème siècle. Aménagé, canalisé, bétonné, il a vu ses milieux naturels amenuisés, morcelés, détruits et avec eux toute la faune sauvage qui y vivait.

La LPO souhaiterait que la biodiversité devienne un nouvel axe de la politique de CNR dans le cadre d'une prolongation de la concession du Rhône. Cette dimension permettrait d'intégrer la gestion écologique des milieux dans les procédures d'intervention de CNR.

## CONTACT

Benjamin Kabouche  
6, avenue Jean Jaurès  
83400 Hyères

Tél. 04 94 12 79 52  
benjamin.kabouche@lpo.fr  
<https://paca.lpo.fr/>

## CAHIER D'ACTEUR

### LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association de protection de la nature disposant de groupes locaux de bénévoles dans la vallée du Rhône (Avignon, Arles, Ventoux, Durance) et d'une équipe de 30 salariés. La LPO PACA a pour mission d'agir pour la biodiversité avec l'ensemble des citoyens et tous les acteurs de la société afin d'assurer la sauvegarde des espèces sauvages et la préservation de leurs habitats. La LPO PACA est une composante de la LPO France créée en 1912 avec pour but la protection des oiseaux. Son objet a été modifié en 2012 pour s'étendre à la défense de toute la biodiversité. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986 et elle bénéficie de l'agrément « protection de l'environnement ».

Notre association est strictement apolitique, indépendante et transparente. Son fonctionnement est démocratique et elle s'engage pour l'intérêt général de l'environnement et de la société.

En synergie avec nos homologues de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, notre point de vue sur le projet va être décliné selon le déroulé du contenu du programme.

### L'EXTENSION DU PERIMETRE CONCEDE

Nous sommes tout à fait favorables à cette extension qui va amener la cohérence d'un seul gestionnaire pour la quasi-totalité du cours du fleuve.

### LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR

#### 1- La biodiversité doit être au cœur de la gouvernance

La gouvernance actuelle laisse toute latitude à l'entreprise d'inscrire ou pas des actions en faveur de la biodiversité dans le programme du Schéma directeur. Pour la LPO, cette modification du contrat de concession pourrait être l'opportunité pour faire une place plus importante aux différentes parties prenantes et plus particulièrement à celles qui sont reconnues comme porteur de missions d'intérêt général telle que la LPO.



Le rôle des Comités de Suivi de la concession doit être renforcé afin qu'ils soient de véritables lieux de discussion des projets et non pas de simples réunions d'information. Les financements seraient alors discutés dans cette instance, notamment la réaffectation des sommes dégagées si un projet n'est pas réalisé. Une partie de cet argent devrait pouvoir être affectée à la préservation de la biodiversité en plus des projets proposés par les collectivités locales.

## 2- LES 5 VOLETS D' ACTIONS

### - La production d'électricité :

Sur la question de la transition énergétique, CNR doit se positionner comme un acteur incontournable de la sobriété énergétique, à commencer par la réduction de l'éclairage nocturne sur tous ses bâtiments, évitant en plus l'impact de la lumière sur la faune nocturne, en particulier les chiroptères. En complément, nous demandons une grande ambition d'intégration de l'environnement et de la biodiversité dans tous les nouveaux projets de production d'électricité (éolien, photovoltaïque). Ceci devrait permettre une concertation dès l'émergence des projets. Nous avons une grande vigilance sur les projets éoliens industriels et photovoltaïques au sol dans les espaces naturels et agricoles du fait de leur grand impact potentiel sur la biodiversité. Les panneaux photovoltaïques devraient être installés en priorité sur les bâtiments existants ou futurs, voire sur les sites industriels autour du fleuve. Nous sommes opposés à l'agrivoltaïsme de plein champ.

### - Navigation et transport fluvial :

Autant nous sommes favorables au développement du fret fluvial dans le couloir rhodanien, autant nous nous opposons à la remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins de plaisance. La création d'une à Brégnier-Cordon, juste en amont de la RNN du Haut-Rhône va entraîner des dommages irréversibles dans celle-ci (16 panneaux de signalisation dans le lit du fleuve et 10 sur berges), sans compter les mouillages intempestifs dans la RNN. Nous voulons relever une contradiction de l'Etat (DREAL) qui a créé cette réserve pour protéger les dernières berges sauvages du Rhône (lit majeur) et qui impose à CNR de rendre le Rhône navigable partout.

Becassine des marais



### - Irrigation :

En plus d'agir sur la préservation de la ressource en eau, la CNR doit investir sur l'évolution des pratiques agricoles à des fins de réduction des produits phytosanitaires et de restauration de la biodiversité.

La ressource en eau sera un bien extrêmement rare dans les décennies à venir. Nous bénéficions actuellement du « château d'eau » constitué par le massif des Alpes... mais l'enjeu principal, en trompe l'œil, est situé sur la bande littorale. Si nos fleuves comme le Rhône n'ont plus assez de puissance, ils ne pourront pas contenir les masses d'eau marine souterraine. L'eau de mer viendrait alors saler irrémédiablement nos nappes d'eau douce, nos forages, très loin à l'intérieur des terres. Les remontées de ce biseau salé sont déjà problématiques dans la plaine de la Crau et en Camargue. Le rehaussement du niveau marin ne vient pas uniquement éroder nos plages, il entraîne également une remontée de sel dans nos nappes d'eau. Il faut réserver à nos fleuves un débit minimum.

### - Environnement :

Ce projet de prolongation de concession doit être l'occasion de **restaurer** la continuité écologique du fleuve, non seulement aquatique (passes à poissons) mais aussi et surtout terrestre. Nous rappelons la politique régionale sur les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité (SRCE).



Hirondelles rustiques

Il est fondamental de travailler sur la restauration des ripisylves : augmentation des surfaces sur le domaine concédé, connexion des îlots résiduels entre eux. Nous proposons de créer des réserves naturelles sur les propriétés CNR pour tous les îlots de forêts humides et autres qui restent encore sur le linéaire du Rhône.

Sur ce volet environnemental et biodiversité, nous demandons une mise en cohérence exemplaire des politiques publiques menées par l'Etat. CNR devrait accompagner l'Etat sur les politiques en faveur de la biodiversité et des habitats : plans nationaux et régionaux en faveur d'espèces, Natura 2000, création d'aires protégées...

Il nous paraît nécessaire de réaliser un état des lieux biodiversité (faune et flore) aujourd'hui sur l'ensemble de la concession, type « atlas de la biodiversité du fleuve Rhône », pour avoir un point de repère dans le temps. Ceci doit permettre de juger de la performance environnementale de CNR à qui nous demandons instamment d'être exemplaire sur la prise en compte des espèces protégées

**- Actions complémentaires en lien avec les territoires :**

Les missions d'intérêt général ont montré toute leur pertinence et leur efficacité, donc nous ne pouvons que souhaiter leur poursuite.

La valorisation du patrimoine naturel doit être menée de façon raisonnée.

Le déploiement d'un programme de pédagogie à l'environnement autour du fleuve et de ses enjeux écologiques nous paraît essentiel.

Enfin renforcer le mécénat biodiversité de CNR permettrait de soutenir des acteurs du territoire.



## LE PROGRAMME D'ETUDES ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

1. Quelle évaluation environnementale du nouveau périmètre de la concession ?
2. Rédaction d'une note sur les incidences écologiques des nouvelles modalités de gestion par la CNR ? Qui sera l'animateur Natura 2000 ?
3. Restauration du caractère naturel du Rhône actuel entre Avignon et Beaucaire se présente sous la forme d'un chenal unique, large, profond et peu sinueux.
4. **Préservation du Rhône en aval d'Arles**

Des zones relictuelles peu transformées (comme le bois de Tourtoulon ou le secteur de Saxy en amont d'Arles) sont encore peu aménagés. Le fleuve et ses berges conservent tout de même un rôle écologique majeur pour l'accueil d'une faune diversifiée. Le site est aussi le couloir privilégié pour les déplacements des chiroptères, d'oiseaux (axe de migration bien connu pour le survol), des mammifères aquatiques, des poissons migrateurs. Pour les libellules, soulignons le cantonnement dans le Rhône du **Gomphe à pattes jaunes** (*Gomphus flavipes*).

#### 5. Restauration des corridors écologiques

Les grands aménagements du lit du fleuve ont bouleversé la diversité des habitats d'espèces patrimoniales (**Chabot, Blageon, Toxostome**) aujourd'hui quasiment disparues. Les milieux aquatiques et les ripisylves constituent un corridor de déplacement majeur pour les espèces semi-aquatiques que sont le **Castor d'Europe** et la **Loutre d'Europe**.



## LES FINANCEMENTS

Le transfert de 3 000 ha de concession supplémentaire (essentiellement petit Rhône et grand Rhône de Vallabrègues à la mer) nécessitera de nouveaux moyens financiers et humains. La CNR pourra-t-elle répondre à ces nouvelles missions ? Quel sera le budget dédié à la biodiversité ? Quels sont les parcelles et dans le nouveau périmètre d'extension ?

## CONCLUSION

Comme nos homologues de la LPO Auvergne – Rhône – Alpes, nous sommes favorables à la prolongation de la concession du fleuve Rhône à CNR qui a montré toute sa compétence dans les domaines de production électrique et de navigation. Ce projet doit être l'occasion de rétablir une partie de ce qui a été détruit dans le passé sur le plan environnemental et de mettre en avant la biodiversité notamment en réhabilitant les corridors écologiques pour assurer une continuité sur tout le cours du fleuve. **La biodiversité ne devra pas être absente du 9eme avenant du renouvellement et de l'extension du domaine fluviale de la CNR.**